

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/06/2024

Le 20 juin 2024, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'ESTIVAREILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni, an raison de circonstances exceptionnelles, à la salle des fêtes accolée à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges PAILLERET, Maire.

## **Présents :**

M. BARDY Jean-Pierre, Mme BRUNOL Edith, M. CARDOSO José, M. CESARETTI Fabien, M. DIEUMEGARD Philippe, Mme LEPELTIER Marie-Josèphe, Mme MAGNIER Brigitte, M. PAILLERET Georges, Mme PASQUIER Jenna

## **Procuration(s) :**

M. LEBON Nicolas donne pouvoir à M. PAILLERET Georges, M. TOURRET Jean donne pouvoir à M. CARDOSO José, M. CLERGET Jean-Luc donne pouvoir à Mme LEPELTIER Marie-Josèphe, Mme BAUDIN Nathalie donne pouvoir à M. CESARETTI Fabien, Mme GUYONNET Karine donne pouvoir à Mme PASQUIER Jenna, Mme LAVÉDRINE Emilie donne pouvoir à M. DIEUMEGARD Philippe

## **Absent(s) :**

## **Excusé(s) :**

Mme BAUDIN Nathalie, M. CLERGET Jean-Luc, Mme GUYONNET Karine, Mme LAVÉDRINE Emilie, M. LEBON Nicolas, M. TOURRET Jean

**Secrétaire de séance :** Mme LEPELTIER Marie-Josèphe

L'ordre du jour était le suivant:

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13/05/2024
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Demandes de subventions Conseil Départemental et Agence de l'Eau – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement
4. Délégation de signature documents d'urbanisme
5. Questions/informations diverses

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/05/2024**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme LEPELTIER Marie-Josèphe

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **DÉLIBÉRATION N°2024-028 – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT DU BOURG (SECTEUR LOTISSEMENT DES MURIERS ET RUE DE VAUX) – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER**

José CARDOSO fait part aux membres du Conseil Municipal des résultats de l'étude diagnostique des réseaux de collecte d'eaux usées et d'eaux pluviales de la commune qui vient de se terminer.

Dans le cadre de cette étude, la commune d'Estivareilles a fait part de l'existence d'importants problèmes d'écoulement sur le réseau d'eaux usées situé entre le lotissement des Mûriers et la rue de Vaux. Ainsi, la commune d'Estivareilles souhaiterait entreprendre des travaux de réhabilitation sur ce secteur. En effet, ces problèmes d'écoulement sont très contraignants puisqu'ils engendrent des remontées d'eaux usées chez des riverains et nécessitent des hydrocurages très fréquents (tous les 3 mois environ).

Monsieur le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière du Conseil départemental.

Coût estimatif : 430 000,00 € H.T. (516 000,00 € T.T.C.)

**Plan de financement prévisionnel :**

<b>Ressources</b>	<b>Montant H.T. (en euros)</b>
Agence de l'eau Loire-Bretagne (40%)	172 000,00
Conseil Départemental (30%)	129 000,00
Ressources propres	129 000,00
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	<b>430 000,00</b>

Après en avoir délibéré et considérant la nécessité d'entreprendre les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sur le secteur du lotissement des Mûriers et de la Rue de Vaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce projet de travaux ;
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**DÉLIBÉRATION N°2024-029 : DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR UNE AUTORISATION D'URBANISME EN CAS D'INTÉRESSEMENT DE MONSIEUR LE MAIRE**

L'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide de désigner** pour la durée du mandat, M. José CARDOSO, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le maire serait intéressé.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 11, Contre : 0, Abstention : 2)

**QUESTIONS / INFORMATIONS DIVERSES**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance,



Fait à ESTIVAREILLES  
Le Maire,

